

PROGRAMME DE FORMATION

Habilitation électrique B1(V) B2(V) BR BC – H0(V)

Personnel électricien — travaux, interventions générales et consignations — initial et recyclage

Référence : HABELEC.B1-BR-BC

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Préparation à l'habilitation électrique B1(V), B2(V), BR, BC et H0(V) : travaux d'ordre électrique, interventions BT générales et consignations, selon la norme NF C 18-510.

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette formation est conforme au décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, et à l'arrêté du 26 avril 2012 fixant la norme NF C 18-510 comme référence réglementaire. L'employeur délivre l'habilitation aux travailleurs reconnus aptes par le médecin du travail et ayant reçu une formation théorique et pratique sur les risques électriques (articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail) ; il leur remet un carnet de prescriptions établi selon la norme.

L'habilitation électrique constitue la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées, selon les symboles correspondants.

3. PUBLIC VISÉ

Personnel électricien : exécutants électriciens (B1-B1V), chargés de travaux (B2-B2V), chargés d'intervention générale — dépannage, maintenance, recherche de panne, mesures et essais (BR), chargés de consignation (BC).

4. PRÉREQUIS

- Être âgé de 18 ans révolus.
- Savoir lire, écrire et s'exprimer en langue française.
- Disposer de compétences en électricité acquises par la formation ou l'expérience professionnelle : différencier les grandeurs électriques, identifier les dispositifs de protection, lire un schéma électrique, connaître les règles élémentaires de câblage et de raccordement.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Évaluer les risques électriques et appliquer les prescriptions de la norme NF C 18-510 dans les limites des symboles visés ;
- Exécuter en sécurité des travaux d'ordre électrique hors tension, avec ou sans voisinage (B1-B1V) ;
- Préparer, organiser et diriger des travaux d'ordre électrique ; rédiger et compléter les documents propres aux opérations (B2-B2V) ;

- Réaliser en sécurité une intervention BT générale avec consignation pour son propre compte et connexion / déconnexion (BR) ;
- Réaliser une consignation en une étape et établir les documents correspondants (BC) ;
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective et individuelle ;
- Valider les savoirs et savoir-faire permettant à l'employeur de délivrer l'habilitation correspondant aux tâches confiées.

6. DURÉE

- Formation initiale : 21 heures (3 jours) — recyclage : 14 heures (2 jours).

La durée inclut les apports théoriques, les mises en pratique et les évaluations. Durées conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation en présentiel, organisée en inter ou intra-entreprise.
- Sessions programmées selon le calendrier en vigueur, avec possibilité d'adaptation aux besoins de l'entreprise.
- Réponse à toute demande sous 48 h, conformément aux conditions générales de vente.
- Groupes de 4 à 10 participants maximum.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise.
- Pour les sessions de recyclage : mise à disposition de l'attestation de formation initiale ou du titre d'habilitation en cours de validité.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : apports théoriques, études de cas, échanges sur les situations de travail des stagiaires.
- Méthodes démonstratives et pratiques : démonstrations du formateur puis exercices et simulations sur platines-écoles, armoires et installations représentatives.
- Moyens : diaporama, vidéos, documentation réglementaire, livret pédagogique, EPI et équipements de protection collective, vérificateur d'absence de tension.
- Parcours individualisé selon le niveau initial de chaque participant ; étude des risques spécifiques liés aux installations de l'entreprise.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement à l'entrée en formation pour identifier les besoins et adapter le parcours.
- Évaluations formatives continues : exercices, quiz, études de cas.
- Évaluation finale : contrôle des connaissances théoriques (QCM avec questions éliminatoires) et évaluation pratique sur platine-école, armoire ou installation représentative, conformes à la norme de référence.
- Remise d'un certificat de réalisation et d'un avis après formation à destination de l'employeur, précisant les symboles validés. L'employeur peut ensuite délivrer le titre d'habilitation électrique correspondant.

- Évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Initial : 672 € HT par personne — recyclage : 448 € HT par personne (par ensemble de symboles B1(V), B2(V), BR ou BC).
- Intra-entreprise : 840 € HT par jour de session.

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Accueil et introduction

- Présentation du formateur, des stagiaires et du déroulé de la formation ; règlement intérieur et consignes de sécurité.
- Évaluation de positionnement.

Tronc commun — notions fondamentales (modules 1 et 2 de la norme)

- Grandeurs électriques : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance.
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels des ouvrages et installations.
- Zones d'environnement et leurs limites.
- Principes de l'habilitation : symboles, limites et formalisation.
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.
- Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser.
- Matériel et outillage : risques liés à leur manipulation (échelles, outils à main...).
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident dans un environnement électrique.
- Évaluation du risque électrique.

Module spécifique travaux d'ordre électrique — B1(V), B2(V) (module 8 de la norme)

- Caractérisation des travaux et limites : hors tension, avec ou sans voisinage.
- Rôles du chargé de travaux et de l'exécutant ; échange d'informations et documents.
- Respect des consignes de sécurité, manipulation de matériel et d'outillage ; mise en œuvre des équipements de protection.

- Préparation et direction des travaux ; rédaction des documents (B2-B2V).

Module spécifique consignation — BC (module 9 de la norme)

- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation.
- Chargé d'exploitation électrique et chargé de travaux : rôles, instructions, échanges.
- Réalisation d'une consignation en une étape ; attestations de consignation.

Module spécifique intervention BT générale — BR (module 10 de la norme)

- Limites des habilitations BR et BS.
- Analyse préalable à l'opération ; consignation pour son propre compte.
- Recherche de panne, mesures, essais, connexion / déconnexion en présence de tension.

Mises en situation pratiques

- Travaux hors tension avec ou sans voisinage, consignations, interventions générales sur installations représentatives.
- Balisage et surveillance de la zone, vérification d'absence de tension, mise en œuvre des EPI.

Évaluation et clôture

- Évaluation théorique (QCM avec questions éliminatoires) et évaluation pratique des savoir-faire.
- Bilan individuel, remise du certificat de réalisation et de l'avis après formation ; questionnaire de satisfaction.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les symboles effectivement préparés sont déterminés lors du positionnement, en fonction des tâches et missions confiées par l'employeur. L'habilitation est délivrée par l'employeur, sur la base de l'avis après formation, aux travailleurs reconnus aptes par le médecin du travail. Les taux de réussite et de satisfaction sont disponibles sur simple demande.

14.1 — Validation

Certificat de réalisation et avis après formation précisant les symboles validés (B1(V), B2(V), BR, BC, H0(V)), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation, valable 3 ans au maximum sous réserve du maintien des compétences. Hors RNCP.

14.2 — Équivalence

Aucune : les symboles sont validés en fonction des évaluations réalisées et des habilitations antérieures du salarié.

14.3 — Passerelle

Extension possible vers les symboles Essai, Mesurage, Vérification (BE / HE) ou vers les symboles HT (H1, H2, HC) avec compléments de formation.

14.4 — Suite de parcours

Recyclage de l'habilitation électrique, recommandé tous les 3 ans ou en cas de changement de poste, d'activité ou d'interruption prolongée.

Habilitation BOL – BCL pour les interventions sur véhicules électriques et hybrides ; habilitation BF – HF pour les travaux de fouille à proximité des câbles enterrés.